

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Episodes de gel 2019 : dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties pour les viticulteurs jurassiens de 62 communes

Lons le Saunier, le 15/05/2020

Les épisodes de gel qui ont affecté le département du Jura début avril 2019 ont perturbé de façon importante l'activité viticole.

Au vu de ce constat, et afin de venir en aide aux exploitants concernés, il a été décidé de mettre en place une procédure de dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) pour les parcelles cadastrales classées dans la catégorie des vignes.

Cette baisse forfaitaire, réalisée sous la forme d'un dégrèvement d'office, a été mise en place par les services des Finances publiques du Jura et n'a nécessité aucune démarche particulière de la part des exploitants agricoles concernés.

Un taux de pertes unique a été déterminé au niveau de chaque commune, en collaboration avec les services de la Direction Départementale des Territoires du Jura. Ce taux varie de 10 à 85 % selon la situation constatée localement.

Un seuil de dégrèvement de 30 € minimum par débiteur légal de l'impôt et par avis d'imposition a également été fixé.

La carte de répartition des pertes de production viticole est consultable sur le site Internet de l'État : <http://www.jura.gouv.fr>

Les propriétaires ont déjà reçu leurs avis d'imposition TFPNB, qui étaient à payer avant le 15 octobre 2019, et ne tenaient pas compte de ces dégrèvements. Ils bénéficieront prochainement d'une restitution qui leur sera notifiée par courrier.

Attention : conformément à l'article L 411-24 du Code rural et de la pêche maritime, le bailleur bénéficiant de ce dégrèvement doit obligatoirement en faire bénéficier le fermier en en déduisant le montant du fermage.

Direction des services du cabinet

Tél. : 03.84.86.84.40

Mél. : pref-communication@jura.gouv.fr

Bureau de la communication

interministérielle et de la représentation de l'État

8 rue de la préfecture
39030 Lons-le-Saunier Cedex



A ce titre, la liste des parcelles faisant l'objet du dégrèvement sera prochainement consultable en mairie.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter la Direction départementale des Finances publiques ou la Direction départementale des Territoires.

DDFIP du Jura – Pôle gestion fiscale
8, avenue Thurel BP 640
39021 Lons le Saunier Cedex.
Tél. : 03.84.35.15.00
ddfip39.gestionfiscale@dgfip.finances.gouv.fr

T du Jura - Service d'économie agricole
4, rue du curé Marion
39015 Lons le Saunier Cedex.
Tél. : 03.84.86.80.00
ddt-sea@jura.gouv.fr